

PLAN DE COURS

PARTIE 3 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OBJECTIFS

À la suite de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Connaître le contexte législatif actuellement en vigueur entourant l'activité de la construction au Québec
- Maîtriser la partie 3 du Chapitre I, Bâtiment, du Code de construction du Québec

SUJETS ABORDÉS

- Introduction
 - Historique entourant les codes
 - *Loi sur le bâtiment* B-1.1
 - Avant la *Loi sur le bâtiment*
 - Réglementation du bâtiment au Québec
 - Contenu des codes
 - Situation du 13 juin 2015 au 7 janvier 2022
 - Situation depuis le 8 janvier 2022
 - Situation dans les municipalités
 - Réglementation applicable selon le code de sécurité
 - Lois et règlements applicables
 - *Loi sur le bâtiment* (chapitre B-1.1)
 - Bâtiments assujettis ou non
 - Qu'est-ce qui s'applique pour les bâtiments non assujettis?
 - *Loi sur les architectes* (chapitre A-21)
 - *Loi sur les ingénieurs* (chapitre L-9)
- Structure du *Code de construction du Québec*
 - *Code de construction du Québec*
 - Structure du *Code national du bâtiment*
 - Modifications pour le Québec
 - Terminologie
- Partie 3
 - Vue d'ensemble de la partie 3
 - Généralités
- Cheminement de consultation du *Code du bâtiment* (CNB 2015) partie 3
 - Étape 0 : caractéristiques de base du bâtiment (u/a/h/r)
 - Étape 1 : usages mixtes
 - Étape 2 : déterminer les exigences de construction (3.2.2.20. À 3.2.2.90.)
 - Étape 3 : compartimentation du bâtiment (section 3.3)
 - Étape 4 : moyens d'évacuation (section 3.4.)
 - Étape 5 : séparation spatiale et protection des façades (sous-section 3.2.3.)
 - Étape 6 : systèmes de détection et d'alarme incendie (sous-section 3.2.4.)
 - Étape 7 : conception sans obstacles (section 3.8.)